



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET  
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT  
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC  
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **237-2023 Attribution mission géotechnique - renforcement et traitement de l'eau potable des communes de Puimisson et Puissalicon**

Vu la consultation lancée par le cabinet GAXIEU pour la mission géotechnique préalable aux travaux de renforcement et de traitement de l'eau potable des communes de Puissalicon et Puimisson auprès des entreprises EGSA, EGSOL, HYDROGEOTECHNIQUE

Vu les propositions des entreprises :

ENTREPRISES	EGSA	EGSOL	HYDROGEOTECHNIQUE
MONTANT	<b>16 700 € HT</b>	28 625 € HT	21 546 € HT

Considérant la proposition la moins disante présentée par EGSA BTP domiciliée 19 rue Louis Bréguet – 34830 JACOU- Siret n° 448 678 706 00020 d'un montant de 16 700 € HT ;

Le Président propose au Conseil communautaire de retenir l'Entreprise EGSA BTP

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** M. le Président à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise EGSA BTP domiciliée 19 rue Louis Bréguet – 34830 JACOU- Siret n° 448 678 706 00020 d'un montant de 16 700 € HT ;

**DIT** que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision et notamment l'acte d'engagement ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Régie Eau 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

